

Statistiques des services électriques municipaux-urbains de l'Ontario fournis par la commission.—Les bilans des services d'électricité municipaux-urbains alimentés par la Commission hydroélectrique montrent en 1945 un actif global de \$221,284,434 contre un passif de \$16,277,277. Sur la différence, \$118,313,345 se trouvent versés à la réserve. Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle des réseaux de la commission dans le calcul du pourcentage de la dette nette par rapport à l'actif total. De 1933 à 1945, l'actif total augmente de \$85,581,182 tandis que le passif total diminue de \$33,642,977.

*Service électrique rural en Ontario.**—Ces dernières années, l'électrification rurale a fait des progrès marqués en Ontario et l'activité rurale de la commission constitue aujourd'hui un aspect important de ses attributions. Fidèle à sa politique de venir en aide à l'industrie fondamentale de l'agriculture, le gouvernement de l'Ontario collabore par des subventions allant jusqu'à 50 p. 100 des immobilisations initiales pour lignes de transmission et outillage. En 1930 la législature ontarienne adoptait une loi qui prévoyait une avance ne devant pas excéder \$1,000 aux propriétaires de bien-fonds et immeubles situés dans les régions rurales pour l'installation de l'électricité et l'achat d'outillage et une autre pourvoyant à l'établissement d'un taux maximum peu élevé pour toutes les catégories de services ruraux.

* Les lois concernant l'électrification rurale sont les suivantes: *Power Commission Act* (S.R.O. 1937, c. 62), *Rural Hydro-Electric Distribution Act* (S.R.O. 1937, c. 64), *Rural Power District Loans Act* (S.R.O. 1937, c. 65), et *Rural Power District Service Charge Act* (S.R.O. 1937, c. 66).

18.—Service électrique des districts ruraux exploité par la Commission hydro-électrique d'Ontario, années terminées le 31 octobre 1941-1945

Énumération	1941	1942	1943	1944	1945
Usines des district ruraux..... nomb.	184	120	120	120	121
Townships desservis..... "	465	467	467	467	468
Usagers..... "	131,524	135,106	136,341	140,633	159,608
Lignes de distribution primaire..... milles	20,104	20,072	20,119	21,023	22,309
Energie fournie..... h.p.	88,796	84,032	88,878	100,514	128,345
Recettes provenant des usagers..... \$	5,179,552	5,484,475	5,618,995	5,666,392	6,094,010
Dépenses totales..... \$	4,965,343	5,348,154	5,297,242	5,235,814	5,795,063
Surplus net..... \$	214,209	136,321	321,453	430,578	298,947
Capital immobilisé..... \$	38,812,593	39,295,995	39,494,638	41,257,200	44,536,481
Subventions provinciales ¹ \$	19,857,773	19,480,391	19,680,576	20,426,487	22,022,424

¹ Compris dans "capital immobilisé".

Manitoba.—La Commission électrique du Manitoba a commencé ses activités en 1919 sous l'empire de la loi sur la transmission de l'énergie électrique. Cette loi autorise la commission à prendre les dispositions nécessaires à la production de l'électricité et à passer des contrats pour l'achat en bloc de l'énergie des compagnies productrices et pour sa transmission et sa vente aux municipalités, corporations et particuliers. La première section de ligne de transmission a été terminée en 1920 et s'étendait de Winnipeg à Portage-la-Prairie.

Les dix premières années, l'énergie était achetée en bloc du réseau hydro-électrique de Winnipeg. Au terme de cette période, l'accord relatif aux Seven Sisters Falls entre le gouvernement du Manitoba et la Winnipeg Electric Company prévoyait la réserve d'une tranche d'énergie pour la Commission électrique.